



REUNION DES PRESIDENTS DES COMITES NATIONAUX
EUROPE*
EUROPEAN NATIONAL COMMITTEES PRESIDENT'S
MEETING

STRASBOURG / FRANCE
28 et 29 JUIN 2014
ATELIERS DE L'ŒUVRE NOTRE-DAME

COMPTE-RENDU*

Vendredi 28 juin matin

ACCUEIL ET OUVERTURE

Accueil par Pierre Antoine Gatier (PAG), président d'ICOMOS France, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Benjamin Mouton (BM) vice-président d'ICOMOS International ouvre la séance, et remercie ICOMOS France, tout particulièrement pour son hospitalité et l'organisation de la réunion.

Il exprime sa reconnaissance à la ville de Strasbourg pour son très généreux accueil, soulignant combien cette ville est exemplaire en termes de conservation du patrimoine monumental, de sa cathédrale emblématique, de son patrimoine urbain et de son secteur sauvegardé, et de l'esprit des lieux qu'elle a réussi à y préserver.

Reconnaissance également à l'œuvre Notre Dame, établissement exemplaire dans sa vocation de conservation de la Cathédrale, des savoir faire, et de l'enseignement, vocation à laquelle le groupe Europe est particulièrement attaché.

Avant d'exposer les grandes lignes de l'Ordre du Jour, il tient à souligner les raisons de la réunion à Strasbourg :

Il s'agit en premier lieu de poursuivre le rapprochement avec les instances Européennes, et en particulier le Conseil de l'Europe qui y tient son siège, afin de dégager des synergies communes et complémentaires. La date de notre réunion coïncide avec celle d'une réunion de la Sous-Commission « Culture, Diversité et Paysage » .

*Ce compte-rendu de la réunion EGM a été établi par Dominique Schneider et Isabelle Palmi, ICOMOS France. Remerciements reconnaissants de la part du Groupe Europe.

En second lieu, il s'agit de la présentation concrète de la politique de la ville de Strasbourg en terme de gestion du Patrimoine Mondial qui est particulièrement exemplaire et dynamique.

Sur le premier point, il rend compte de la réunion très fructueuse qu'il a eu la veille au **Conseil de l'Europe** avec le Président Nicolaidis, président de la Sous-Commission « Culture, Diversité et Paysage », en présence de Bruno Favel, Président du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage et de Gianluca Silvestrini qui en assure le secrétariat. Ces échanges, d'une très grande densité, ont débouché sur la volonté partagée de resserrer les échanges entre le Conseil de l'Europe et l'ICOMOS, l'organisation régulière, plusieurs fois par an, de réunions structurelles, dans des objectifs pratiques et des actions concrètes en faveur du Patrimoine culturel au sens large pour rendre encore plus étroite cette coopération.

Il a été convenu d'établir des échanges systématiques entre les deux partenaires, sur les documents de travail, les projets d'études, les analyses et les propositions, établis par l'un et l'autre. L'ICOMOS a clairement précisé qu'il se positionne comme un soutien d'expertise scientifique par la contribution de ses trente comités scientifiques internationaux, et comme instance de transmission au niveau du terrain des propositions et les applications que les travaux conjoints pourraient amener.

ICOMOS est également intéressé à

- s'inscrire dans les programmes européens pour trouver des financements (creative Europe) ;
- saisir le Conseil de l'Europe au travers une question officielle sur le patrimoine du 20^{ème} siècle ;
- s'impliquer dans le projet d'une année européenne de l'architecture.

-0- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est constitué de trois parties :

- Présentation de la politique de gestion de la Ville de Strasbourg, suivie de visites de terrain ;
- L'Europe institutionnelle : suite des présentations ; programmes d'études européens ;
- Actualité des comités nationaux ICOMOS d'Europe.

Cet ordre du jour a été établi à la lumière des travaux des précédentes réunions du « trienium » (Bruxelles, Beijing, Trondheim, San Jose), et complété par les propositions des comités nationaux.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

-I- POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA VILLE DE STRASBOURG

LE PLAN DE GESTION DE LA GRANDE-ILE INSCRITE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dominique Cassaz, responsable de la mission Patrimoine, Rémi Baudru, Architecte du patrimoine, Ville de Strasbourg.

Une longue tradition de protection du patrimoine de la ville de Strasbourg

L'architecte de la ville de Strasbourg présente le plan de gestion de la Grande Ile, en retraçant tout d'abord l'histoire architecturale de la ville au fil des différentes époques constitutives. La ville a une longue tradition d'attention à son patrimoine et s'est depuis longtemps donné les

moyens de le protéger (loi 1913, secteur sauvegardé, etc.). Avec l'inscription du secteur de la Grande Ile sur la liste du Patrimoine mondial, il y a maintenant vingt ans, Strasbourg s'est ancrée dans une vraie dynamique de protection et de valorisation de son centre historique, avec le patrimoine exceptionnel de la ville médiévale et de sa magnifique cathédrale.

L'enjeu pour Strasbourg est désormais d'une part d'en assurer la bonne gestion, d'autre part d'élargir cette protection à d'autres secteurs : élargissement du secteur sauvegardé, projet d'inscription du quartier de la Neustadt sur la liste du Patrimoine mondial.

Le plan de gestion

Le plan de gestion concerne le secteur de la Grande Ile inscrite au PM, c'est-à-dire toute l'île centrale de la ville. Il a fait l'objet d'une élaboration participative, intégrant toutes les parties prenantes dans cette démarche et a permis la mise en place d'une gouvernance assurée conjointement par l'Etat, l'Œuvre Notre-Dame, la Cathédrale, la commission locale du Patrimoine Mondial et un comité scientifique.

Elargissement du bien inscrit

Le projet en cours n'est pas celui de la création d'un autre bien à inscrire sur la liste du Patrimoine Mondial, mais de présenter le quartier de la Neustadt comme une extension du bien actuel, arguant du fait que chacun de ces quartiers est représentatif d'une période de la vie de la ville, se répondant en quelque sorte l'un l'autre. Ceci mène à une prise en compte des différentes époques de développement d'une ville et permet de penser le développement des villes européennes avec plus d'ouverture.

DISCUSSION

Benjamin Mouton : il est frappé par le caractère hautement humain de l'approche patrimoniale d'une ville qui a vu sa population augmenter de 10% en 10 ans: le travail accompli est très méthodique, très précis et, pourtant, reste à dimension humaine. L'expérience de la ville de Strasbourg permet de mesurer l'évolution du regard que l'on porte sur le patrimoine.

L'exemple de Strasbourg peut-il être utile pour d'autres villes ? Oui, certainement, comme pour Bordeaux ou Lyon, qui sont confrontées à la même problématique de la gestion d'un bien inscrit au PM depuis longtemps. Même si les grandes villes françaises présentent des différences, elles reposent sur un même centre, des mêmes structures et partagent des objectifs similaires concernant la défense et la conservation du patrimoine. Et d'autres villes, comme Naples par exemple, sont confrontées à la problématique de l'extension du périmètre inscrit. Mais, à l'inverse de Strasbourg, l'extension à Naples se situe dans la continuité des critères ce qui était déjà inscrit alors qu'à Strasbourg, il y a un projet d'extension, mais une rupture de style, et l'ouverture à de nouveaux critères.

Pour le quartier Neustadt, s'agit-il d'une extension d'un programme de conservation du patrimoine ou d'une deuxième proposition ?

Il s'agit une extension et non pas d'une nouvelle proposition. Cependant, s'il existait bien une première déclaration de valeur universelle, celle-ci a été modifiée tout au long du projet, ce qui a permis d'offrir une visibilité sur toute la période historique et de s'attacher au critère urbain militaire.

Le fait de ne pas détruire le quartier historique, de composer avec lui pour faire de Strasbourg une ville moderne est remarquable, cette ville réussit à conjuguer l'ancien et le moderne. Elle

est un modèle d'urbanisme et de conservation dont les puissances émergentes telles que la Chine devraient s'inspirer. Le fait d'accueillir les différentes étapes du développement d'une ville : voilà qui est important. C'est un grand progrès, une nouvelle manière de penser incluant aussi bien le paysage que les diverses strates de croissance de la ville.

La proposition formulée par la ville de Strasbourg correspond tout naturellement à une évolution du regard sur le patrimoine, à tel point qu'on se demande s'il sera désormais possible d'envisager des patrimoines qui ne soient pas susceptibles de faire l'objet de cette évolution.

VISITES DE TERRAIN

A la fin de la journée du vendredi, une visite du quartier de la Neustadt était organisée par la ville de Strasbourg, donnant par la mise en évidence du « terrain », une parfaite compréhension du projet d'extension du périmètre du bien inscrit au Patrimoine Mondial.

La visite du chantier en cours sur le bras sud de la Cathédrale était organisé le lendemain, samedi après-midi, sous la direction de Pierre Yves Caillault, ACMH.

Les participants ont pu ainsi mesurer l'importance du Patrimoine de la ville, et les efforts qu'elle y engage.

-II- PATRIMOINE ET EUROPE : SYNERGIES

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LE PATRIMOINE

Bruno Favel, Président du Comité Directeur de la Culture du Patrimoine et du Paysage

La protection du patrimoine international : une longue histoire

En France, cette protection des Monuments historiques, commencée au milieu du XIX siècle, évolue peu à peu vers une notion élargie, avec une législation de plus en plus importante.

Au plan international, il faut attendre la Charte d'Athènes en 1931 sur la restauration des monuments historiques pour avoir une première déclaration internationale: elle porte les germes des organisations et des doctrines à venir.

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, avec la création de l'UNESCO puis celle du Conseil de l'Europe, on voit que la société internationale a à cœur de travailler sur les fondements d'une société meilleure dont le patrimoine est partie intégrante. Ces travaux se concrétiseront au travers de chartes et de conventions jalonnant les dernières décennies.

Avec quels résultats ?

Les organismes internationaux, les Etats, les organisations non gouvernementales, les associations, les professionnels fournissent une grande quantité de matériau de réflexion et de doctrine, une grande quantité de textes également. Mais cette activité reste trop verticale, chacun travaille de façon trop isolée. Il faudrait au contraire coopérer de façon plus horizontale pour être mieux armé dans ce combat constamment renouvelé en faveur du patrimoine.

Le Conseil de l'Europe

Il est une organisation indispensable pour l'intégration dans la société civile des préoccupations patrimoniales, mais il reste encore beaucoup à faire (sur le numérique, sur le suivi des conventions, sur l'assistance aux pays en difficulté, etc.). La société civile devrait se réapproprier l'activité de ces organismes internationaux et des associations comme l'ICOMOS devraient être plus présentes auprès d'eux pour faire entendre leur voix.

Jusqu'à récemment, l'Union européenne ne jouait pas un rôle moteur. Ce n'est certes pas sa vocation première, mais peu à peu cependant, au travers de programmes spécifiques, elle formule maintenant des réflexions doctrinales sur le patrimoine et la culture et est de plus en plus sollicitée, en particulier sur les programmes touchant à l'aménagement du territoire.

Communication de Gianluca Silvestrini, chef de la division « Managing Diversity » au Conseil de l'Europe

Les activités du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine sont gérées au sein de la Direction Générale Démocratie qui, entre autres missions, est en charge de celles qui touchent à la culture et au patrimoine.

Les objectifs poursuivis sont prioritaires et s'organisent autour des quatre concepts fondateurs que sont : la participation, l'innovation, la gestion, la diversité.

Dans un monde désormais confronté à la mondialisation, la problématique est la suivante : il est difficile de nos jours de se sentir citoyen européen, et ce, d'autant plus que l'intégration des populations d'origine étrangère n'est pas toujours garantie. Alors, comment s'adapter à ces changements ? Quels modèles proposer ?

L'engagement du Conseil de l'Europe

Partant du constat que l'histoire, la culture, le patrimoine, le paysage sont reconnus dans des conventions de référence du Conseil de l'Europe, la valeur ajoutée de ce dernier est d'assurer une combinaison unique entre l'élaboration de ces conventions et leur mise en œuvre sur le terrain.

Son objectif est de promouvoir le concept de diversité qu'il considère comme un plus, favorisant une meilleure qualité du cadre de vie et une meilleure participation démocratique. Certaines sociétés sont plus respectueuses des minorités que d'autres et l'objectif du Conseil de l'Europe est d'amener ses membres à un égal degré de respect des diversités.

L'approche du Conseil de l'Europe

L'action du Conseil de l'Europe se traduit sur le terrain par sa participation aux manifestations européennes, par des actions sur le terrain avec les collectivités dans le cadre de projets de développement et par la mise en place d'un réseau européen du patrimoine dont l'ICOMOS est l'un des membres.

DISCUSSION

Benjamin Mouton : la proximité de ce que vous avez dit avec nos préoccupations est frappante : il y a un cousinage évoquant les sujets dont nous avons traité lors du précédent symposium de l'ICOMOS à Paris et qui avait comme thème « *Patrimoine : moteur de développement* », sujets

touchant à la diversité culturelle, à la dimension sociale, humaine et sociologique et enfin à l'action sur le terrain.

Diversités culturelles : Comment le Conseil de l'Europe a-t-il reçu la Convention de l'UNESCO sur les Diversités culturelles ?

Gianluca Silvestrini : l'UNESCO est une organisation mondiale et le Conseil de l'Europe est une organisation paneuropéenne. Par conséquent le focus politique sur la région européenne et paneuropéenne est le plus important pour le Conseil de l'Europe. La vision est différente entre les deux organisations. Nous partageons certes plusieurs thèmes avec l'UNESCO, mais nous avons constaté depuis plusieurs années que notre approche était différente, en particulier pour ce qui est de la coopération concrète sur le terrain. Le Conseil de l'Europe travaille sur le terrain depuis longtemps en utilisant le patrimoine non pas comme une fin en soi, mais comme un outil favorisant le dialogue interculturel et la cohésion sociale.

Architecture du XXème siècle : comment approcher les institutions internationales pour stopper au moins les destructions majeures de ce patrimoine ?

Le patrimoine et l'architecture du 20^{ème} siècle sont mal identifiés par le grand public, peu reconnus par les pouvoirs publics dans la plupart des Etats, voire méprisés. Certains Etats ne veulent pas ou peu entendre parler du patrimoine de certaines époques parce que cela les relie soit à des périodes terrifiantes (stalinisme, nazisme, etc.), soit à des Etats clairement autoritaires.

Néanmoins, il y a, pour le Conseil de l'Europe en tout cas, plusieurs programmes qui permettent de lutter contre les destructions, en particulier le programme concernant l'assistance technique aux pays d'Europe centrale, orientale ou autre, incitant les Etats membres à protéger ce type de patrimoine.

Beaucoup d'autres initiatives vont dans ce sens et le programme relatif aux cités interculturelles, aux cités urbaines dans le cadre de la diversité culturelle permet aussi de s'intéresser à ce type de patrimoine. Il y a également les Journées européennes du patrimoine qui parfois ciblent le patrimoine 20^{ème}.

L'UNESCO, tout comme le Conseil de l'Europe, agit en appui des législations nationales. Le Conseil de l'Europe n'est pas un organe supranational qui donnerait un ordre à un Etat pour protéger. Il ne peut faire que des recommandations.

Le moment est peut-être venu de nous emparer d'une réflexion spécifique et de poser une question sur l'identification de ce qu'est ce patrimoine, parce que c'est déjà par son identification et son inventaire que l'on parviendra à le sauver.

Envoyez-nous une question officielle écrite de l'ICOMOS sur cette question.

Saisine du Conseil de l'Europe : est-ce le Conseil de l'Europe qui prend l'initiative de conseiller un pays ou le pays qui sollicite le Conseil de l'Europe ? Le Conseil de l'Europe peut-il avoir une influence sur les institutions concernant le financement ?

Chacun des membres du Conseil de l'Europe est représenté par des ambassadeurs qui contribuent au programme. Le Conseil de l'Europe a des bureaux de travail dans ce qu'il appelle les "pays prioritaires", notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale tels qu'à Kiev, Bakou, etc. Avec l'ICOMOS, le Conseil de l'Europe s'engage dans des actions de conseil et chacun des pays membres peut participer à ces échanges. Le Conseil de l'Europe pourrait intervenir dans certains pays pour renforcer le réseau de coopération.

Les représentants de l'assemblée sont invités à se rapprocher de leurs ambassadeurs pour demander davantage d'informations concernant les débats, les réunions et les prises d'initiatives. Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale à laquelle la société civile de chaque Etat-membre peut faire remonter des problématiques. Certains pays ne sont pas présents, mais on peut toujours agir auprès de l'ambassadeur : ce sont en effet les Etats-partie qui fixent les objectifs au Conseil de l'Europe et les personnalités de la société civile ne devraient hésiter à faire remonter leurs suggestions pour faire bouger les choses !

C'est là que l'ICOMOS pourrait jouer un rôle important : celui de la transmission de ces réflexions, de la mise en œuvre d'une meilleure synergie et d'échanges plus riches avec le Conseil de l'Europe.

ICOMOS : VERS DE NOUVELLES RELATIONS AVEC L'EUROPE

Bernd Paulowitz Secrétariat ICOMOS Paris

Jusqu'à présent les relations entre l'ICOMOS et l'Europe n'avaient pas fait l'objet d'une approche particulière. Or, cette absence de relations est regrettable d'une part parce que l'ICOMOS peine à faire entendre sa voix, alors qu'elle pourrait être un porte-parole de la société civile et des professionnels dans ces instances et d'autre part parce que cela lui interdit l'accès à des fonds européens.

Devant la nécessité d'assurer le financement de l'ONG, la question s'est donc posée de savoir quelles pouvaient être les pistes offertes à l'ICOMOS. Comment s'y prendre ? Trouver des fonds privés ? Rechercher des subventions ? Etablir des liens directs de partenariat avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, la direction EAC ?...

La mise en œuvre d'une politique spécifique au sein d'ICOMOS International

La réflexion entreprise a débouché sur la mise en œuvre d'un premier document de travail : un *vademecum pour la recherche de fonds* qui devra être réactualisé à l'automne prochain- Horizon 2020.

Par ailleurs, *les réponses à plusieurs appels d'offre* européens ont eu un effet collectif et cumulatif, elles ont représenté une concentration d'efforts significative dans le cadre de ce premier programme de travail (deux réponses dans le programme *Societal challenge 5*, une dans le programme *Societal challenge 6*, une pour *Leadership in enabling and industrial technologies* et une autre pour *Research Infrastructure*).

Voir: <http://www.smoohs.eu/tiki-index.php>

Mise en place d'une unité Europe au sein d'ICOMOS International

Le résultat principal a été la mise en place d'une unité dédiée à l'Europe au sein de l'ICOMOS, au secrétariat à Paris en 2013. Cette unité a travaillé sur les partenariats européens, le networking, les politiques européennes et a assumé l'organisation de cinq événements régionaux thématiques.

Elle a établi avec succès des relations institutionnelles avec les comités nationaux à l'intérieur même de l'organisation, a développé plusieurs documents stratégiques destinés à aider les comités nationaux à informer plus largement les autres acteurs du patrimoine culturel et à s'inscrire dans les différents networks régionaux européens. Enfin, elle a organisé cinq réunions régionales qui ont créé une synergie et ont permis d'améliorer l'échange d'information entre les comités nationaux des différentes régions et suscité des projets communs.

En plus de ces événements prévus originellement dans le cadre du *Operating Grant Agreement*, l'ICOMOS a réussi à assurer un événement supplémentaire en Pologne.

Les activités ainsi engagées ont été confortées au fil du temps et l'ICOMOS est parvenu à installer durablement une présence plus forte au niveau européen.

Le support du *Programme European Culture* a vu déjà son effet se démultiplier en janvier 2014, alors qu'un autre meeting était organisé en Géorgie de façon à améliorer la coopération sub régionale. Egalement, pour la première fois, le Europe Group Meeting 2014, enrichi par la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2013 au travers du travail sur le patrimoine en péril, se tient à Strasbourg et inclut un événement commun avec le Conseil de l'Europe.

Le Secrétariat International a pu finaliser plusieurs questions ouvertes qui ont un impact sur les questions européennes (objectif A du Operating Grant). Il lui a également été possible de soutenir, sur la base des recommandations faites lors de l'EuroGroup de Trondheim l'amélioration des outils de management de l'ICOMOS pour la communauté. La E-News plateforme a ainsi été améliorée et une stratégie, en cours de mise en œuvre, a été établie pour faciliter le management des membres.

ORIENTATIONS ET DEVELOPPEMENT

Kirsti Kovanen, Secrétaire Générale de l'ICOMOS

Vie de l'ICOMOS : L'organisation se trouve à un tournant : un gros travail de réflexion a été effectué, de nombreuses idées sont arrivées à maturité et peuvent désormais se concrétiser. L'ICOMOS doit devenir une structure capable de remettre sa compétence en cause, et ainsi de se mettre au service des acteurs du patrimoine.

L'ICOMOS doit changer la définition de son positionnement, de sa politique, de son orientation stratégique. Elle se trouve confrontée à des défis d'efficacité et de professionnalisme, d'amélioration de la qualité de son expertise, défis qui devront être le levier de sa renaissance.

Par ailleurs, nous sommes confrontés à des difficultés financières. Un effort est indispensable : les comités européens pourraient-ils aider à sortir de l'impasse ?

Le programme des activités d'ICOMOS va être diffusé en août et Kirsti Kovanen souhaite recueillir les réactions du groupe pour nourrir ensuite les réflexions de l'Assemblée générale qui se tient à Florence en novembre prochain.

Point sur le Patrimoine Mondial : Lors de la dernière session de Doha du Comité du patrimoine Mondial, on a pu constater l'émergence de nouvelles idées et de nouvelles divergences ... Cela montre qu'il est nécessaire pour l'ICOMOS d'en faire l'analyse et d'assurer une préparation en amont par les experts. L'ICOMOS doit absolument être en mesure de formuler des conseils aux Etats parties. Pour cela, il faut une réflexion claire pour effacer les écarts entre les positions des experts et les décisions des politiques.

DISCUSSION

Quelle doit être la nature de la représentation de l'ICOMOS au niveau du patrimoine européen et du patrimoine mondial?

Au niveau du patrimoine mondial, l'ICOMOS se doit de trouver des solutions pour réduire le fossé entre les preneurs de décisions et les experts politiques.

Pour le patrimoine européen, le travail de Bernd Paulowitz, mené avec le groupe Europe, a été très utile car il a rendu visible aux yeux de l'Union européenne le travail scientifique des experts de l'ICOMOS, chose utile si l'on veut espérer des financements européens à une époque où les sources de financement deviennent aléatoires (exemple de l'Italie où le ministère de la Culture a vu ses fonds diminuer de 30% au cours des quatre dernières années).

Que va-t-il advenir du travail effectué par Bernd Paulowitz?

Les suites : Celui-ci a pu travailler et être payé au sein d'ICOMOS International grâce aux aides européennes. Or, ces dernières ont été coupées. L'ICOMOS avait bien pour ambition initiale de créer une unité de projets, mais les moyens ont manqué. C'est pour cette raison que l'ICOMOS espère recevoir l'accord de *Creative Europe* afin d'assurer la stabilité aux activités d'ICOMOS International et ce, pour au moins trois ans.

Les projets ont été approuvés et il y a maintenant, pour tous les projets de l'ICOMOS, un groupe de direction. Si l'ICOMOS reçoit les subventions de *Creative Europe*, ces projets européens seront poursuivis, mais cette décision reviendra au groupe « Gouvernance » dirigé par Grellan Rourke.

Le financement de l'ICOMOS : c'est un point primordial pour le futur du groupe et pour l'activité de l'ICOMOS en général. A propos des difficultés de financement pour la section française d'ICOMOS, notons qu'il y a deux principales problématiques : le désengagement progressif des ministères de la Culture, de l'Environnement et de l'Urbanisme et la diminution des subventions étatiques qui ont baissé de 50% depuis trois ans.

La solution serait-elle d'augmenter la participation des membres ? Leur nombre ?

C'est plutôt en étant reconnu par l'Europe, par le Conseil de l'Europe et les institutions européennes que l'ICOMOS pourra parvenir à recevoir des financements pour continuer cette activité de conseil.

Comment les comités nationaux européens veulent-ils être impliqués?

De quelle manière les membres d'ICOMOS souhaitent-ils poursuivre afin de faire avancer les programmes d'études et les relations avec le Conseil de l'Europe ? Cette année aura lieu l'élection des membres du Comité Exécutif : ses membres doivent veiller aux intérêts d'ICOMOS car le comité exécutif a l'obligation de rendre un rapport aux membres.

A noter : il existe une enquête de la commission autrichienne de l'UNESCO qui demande aux pays européens de quelle manière leur comité national est financé. L'Autriche cherche à savoir comment regrouper le financement des ministères, de la commission de l'UNESCO et d'ICOMOS.

LES FONDS VICTORIA FALLS ET RAYMOND LEMAIRE

Bénédicte Selfslagh, ancienne secrétaire générale de l'ICOMOS, présidente d'ICOMOS

Les fonds Victoria Falls et Raymond Lemaire ont été institués en réponse à la proposition d'instaurer un vote par correspondance pour les élections aux assemblées générale. Il avait été décidé par vote à l'époque qu'il était préférable de faciliter le voyage et la réunion des membres d'ICOMOS plutôt que le vote par correspondance.

Le fonds Victoria Falls a été créé à l'initiative d'ICOMOS France et Belgique afin d'aider les membres à participer aux grandes réunions, et notamment aux assemblées générales. Le fonds Victoria Falls s'élève depuis sa création en 2007-2008 à plus de 27.000€, le fonds Raymond Lemaire à plus de 8 600€. Le fonds Victoria Falls a connu un grand succès puisqu'il a aidé 62 personnes depuis sa création, permettant d'augmenter considérablement le nombre de pays présents aux assemblées générales.

Lors de la création de ces fonds, la Belgique avait exigé qu'il y ait des critères, un appel à candidature, que les comptes soient audités et qu'il y ait un rapport sur l'affectation des fonds. Or, ces rapports n'ont plus été publiés depuis un certain temps. ICOMOS Belgique craint que les bénéficiaires ne soient pas avertis à temps, ce qui s'est déjà produit, que les frais de voyage augmentent, et que l'on puisse aider moins de personnes.

Dans ces conditions, il est impossible de lancer de nouveaux appels de fonds, de faire appel à la solidarité, s'il n'y a pas un rapport annuel plus conséquent sur l'affectation des fonds et leurs utilisations.

Vendredi 28 juin après midi

PATRIMOINE ET CRISE ECONOMIQUE

Sofia Avgerinou, Vice-Présidente d'Icomos Grèce

Compte rendu d'une étude réalisée sur des fonds européens concernant l'impact de la crise sur le patrimoine.

Une crise mal appréhendée

Depuis le milieu des années 80, la culture était reconnue comme une manifestation de l'esprit créatif de chaque peuple, animant tous les champs de la production économique et de la vie sociale. La politique culturelle jouait le rôle d'un régulateur social en même temps que d'être un élément constitutif d'une vraie politique de développement durable.

L'Union européenne connaît parfaitement la contribution apportée par les cultures étrangères, par les professionnels de la création et du patrimoine, elle connaît leur influence positive sur des secteurs comme la culture, la communication, les technologies de l'information et de la communication, l'éducation, l'intégration sociale et l'innovation.

Mais, en dépit de l'abondance et de la diversité des informations existantes, elles ne sont pas adaptées à l'analyse du phénomène de la crise européenne et de ses répercussions sur la culture et plus particulièrement, sur la protection du patrimoine. Il est en effet impossible de décrire cette crise en utilisant les termes et les méthodes du passé.

Ce doit être la responsabilité de l'ICOMOS de faire une évaluation critique des conséquences de la crise et de ses répercussions sur le patrimoine en Europe.

Depuis 2008, les statistiques européennes (EUROSTAT) mettent en évidence un recul drastique des ressources humaines dans le secteur de la culture et de la créativité (citons l'Italie, ou plus encore la Grèce). Aussi, malgré le fait que les entreprises culturelles et de création soient considérées par les Européens comme des remèdes à la crise, leur rôle au niveau de l'UE n'a pas été analysé de façon adéquate. Le déclin dans l'emploi est un fait et les effets de l'austérité affectent la culture et le patrimoine. Des phénomènes collatéraux préoccupants pourraient

également être mentionnés, comme les victimes de la protestation sociale, le vandalisme ou la destruction de monuments historique. Enfin, dans les pays les plus exposés, l'avance technologique et la modernisation sont en panne ou utilisées de façon inappropriée.

Des propositions concrètes à faire :

L'ICOMOS pourrait soumettre certaines propositions aux autorités européennes comme :

- **La création d'un observatoire** pour piloter la politique culturelle européenne, tout particulièrement sa mise en œuvre dans le cadre de la Convention de Grenade sur la protection du patrimoine architectural européen dans la perspective de la commémoration du son 30^{ème} anniversaire en 2015 ;
- **Des propositions** sur les indicateurs statistiques **aidant au pilotage et à la gouvernance** (sur les budgets et les investissements dans les secteurs de la restauration et de la conservation du patrimoine) ;
- **L'incorporation** dans le programme *Creative Europe* des **activités professionnelles** liées au secteur de la conservation et de la restauration ;
- **La priorité donnée à la culture et au patrimoine en Europe** pour mettre fin à l'austérité dans ces secteurs.

Le questionnaire quantitatif est parti, mais son dépouillement est difficile, va être envoyé à nouveau. Il faut un groupe de travail pour exploiter ce travail.

DISCUSSION

Benjamin Mouton : il, s'agit d'une crise très grave, qui a des conséquences majeures pour la diversité culturelle. Le travail évoqué est prêt à être publié, mais malheureusement, il a rencontré peu de réactions et de retours de la part des comités nationaux européens. Une synthèse devrait en être faite pour être présentée à Florence

LA LISTE INDICATIVE DU PATRIMOINE MONDIAL : UNE ETUDE FRANÇAISE

Michèle Prats, *Icomos France*

La liste du Patrimoine mondial a franchi le cap des 1000 dossiers et les biens culturels représentent 78% de la liste, dont 48% en Europe. Aussi sera-t-il de plus en plus difficile d'accepter des candidatures européennes, en dehors des biens naturels, ou de certains pays de l'Europe de l'Est, moins représentés. Deux pistes restent à privilégier : la constitution de biens en série transnationaux, et des regroupements en séries, au sein des listes nationales existantes, ou entre Etats.

Devant des difficultés, la France envisage de toiletter sa liste indicative et éventuellement sa liste existante : c'est dans ce sens que le ministère de la Culture et de la Communication a demandé **une étude à ICOMOS France.**

Auparavant, groupe de travail commun ICOMOS/UNESCO avait été mis en place en 1989 en vue de procéder au rééquilibrage de la liste des biens inscrits au Patrimoine mondial, et qu'il a abouti

à proposer, en 1994, une stratégie globale, élargissant la définition du patrimoine mondial pour qu'elle en reflète davantage la diversité.

En 2000, à Cairns, le Comité du Patrimoine mondial avait invité les Etats et les Organisations consultatives à : « *Procéder le plus rapidement possible à l'analyse des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique* ». Cette recommandation a abouti en 2005 à une étude de l'ICOMOS, conduite par Michel Petzet, intitulée « *Comblent les lacunes, un plan d'action pour le futur* », fondée sur des statistiques de 2002.

C'est ce travail qu'il nous paraît nécessaire de relancer aujourd'hui, en réactualisant et en corrigeant la méthode utilisée dans l'étude ICOMOS, afin de faire des propositions cohérentes et adaptées, tant au niveau national que transnational et régional.

Il conviendrait, dans un premier temps, de procéder à une analyse de la typologie et de la VUE des sites actuellement inscrits au PM et sur la liste indicative, pour vérifier la pertinence du cadre méthodologique mis en place en 2005, notamment en ce qui concerne les catégories typologiques et fonctionnelles. En effet, les paysages urbains historiques n'y figuraient pas, la convention du Patrimoine Immatériel de 2003 n'était pas encore entrée en application, les paysages culturels n'avaient pas encore pris l'importance qu'ils occupent aujourd'hui, notamment en Europe.

Ceux d'entre vous qui souhaiteraient se lancer dans ce travail en ce qui concerne leur pays seront les bienvenus, et nous vous transmettrons en novembre le fruit de notre propre analyse.

Quelques chiffres pour mémoire

2013	2014
160 pays	161 pays
981 biens	1007 biens
Dont :	Dont :
Transfrontaliers : 30	Transfrontaliers : 31
Culturels : 759	Culturels : 779
Mixtes : 29	Mixtes : 31
Naturels : 193	Naturels : 197
Culturels & mixtes : 80,32%	Culturels & mixtes : 80,44%

L'Europe et le Patrimoine mondial

A remarquer : la très forte présence de l'Europe (chiffres 2013)

50 Etats parties

470 biens inscrits

22 transfrontaliers

399 culturels

10 mixtes

61 naturels

ICOMOS ET LES PROGRAMMES D'ETUDES

Kirsti Kovanen, Secrétaire générale de l'ICOMOS,

Bernd Paulowitz, Secrétariat ICOMOS Paris

Le programme de travail pour 2014-2016

- Poursuivre des actions "phare" : c'est ainsi que le Comité exécutif de l'ICOMOS a défini la formation comme étant l'action prioritaire pour le développement des réseaux et la qualification des professionnels du patrimoine;
- Coordonner le développement du réseau européen de l'ICOMOS;
- Faciliter les échanges entre les membres, les administrations européennes, les autorités dans le domaine du patrimoine et les professionnels;
- Créer une synergie au niveau européen (e.g. EHA 3.3., Europa Nostra, ENCACT, FRH, IFLA etc.).

Les opportunités thématiques

- Les effets de la crise économique;
- le label Patrimoine européen;
- l'évaluation de l'impact du patrimoine;
- Le patrimoine en danger;
- La conduite d'actions pro actives auprès de l'UE (énergie par exemple);
- La formation.

DISCUSSION

L'Europroup a présenté un projet européen pour les trois prochaines années sur le thème de la formation mixte, réunissant architectes, compagnons, artisans, à hauteur d'un budget de 600 000€. Les résultats de cette demande sont attendus dans l'été. Si cette proposition était acceptée, cela assurerait trois ans de fonctionnement pour conduire les nouvelles actions au sein de l'ICOMOS.

Ce projet, fondé sur le concept de la solidarité patrimoniale, permettrait de souder le groupe européen de l'ICOMOS autour d'une valeur commune.

Projet à suivre...

TABLE RONDE :

Jörg Haspel, président ICOMOS Allemagne

Première communication:

Avons-nous besoin d'une nouvelle année européenne du patrimoine architectural? (EAHY)

Les élections du Bundestag allemand se tiennent généralement tous les quatre ans. Les dernières élections se sont déroulées à l'automne 2013. Le résultat en a été ce qu'on appelle la "grande coalition" entre le CSU, le CDU et le parti social-démocrate. Les deux partis -partenaires temporaires- ont signé un accord de coalition de 185 pages, incluant un chapitre de trois pages qui nous intéresse, sous le titre "commémoration, souvenir, héritage culturel et monuments".

D'un point de vue européen, il y a trois points importants à mentionner:

- La grande coalition et le gouvernement fédéral sont favorables à l'initiative d'un label européen du patrimoine;
- La grande coalition et le gouvernement soutiennent *l'European Network Remembrance and Solidarity* afin de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle, une réconciliation et la démocratie en Europe;
- La grande coalition et le gouvernement fédéral font campagne pour *l'Année européenne du patrimoine architectural*.

La Commission pour la Culture et les médias du gouvernement fédéral allemand (Monika Grütters) a demandé au Comité national allemand pour la préservation des monuments (DNK) d'explorer les voies et moyens pour faire connaître cette initiative au niveau des seize états fédéraux d'Allemagne et au niveau des Etats-membres de l'UE afin de susciter l'intérêt de partenaires potentiels en Allemagne et au sein des institutions européennes.

Démarrage d'un groupe de travail "Année européenne du patrimoine architectural" au sein du Comité national allemand pour la conservation. En 1975, le Conseil de l'Europe avait lancé l'Année européenne du patrimoine architectural avec comme thème principal "*Un futur pour notre passé*". Cette initiative avait rencontré un grand succès, eu un impact très fort sur la protection du patrimoine culturel et avait conduit à une politique de développement urbain axée sur la préservation de la ville historique.

Le patrimoine culturel y a gagné une exceptionnelle visibilité dans l'accord de coalition du gouvernement allemand récemment élu, ce qui explique que le gouvernement a l'intention de faire campagne pour cette Nouvelle année européenne du patrimoine architectural. Cette intention sera soutenue par les institutions civiles et gouvernementales ayant un lien avec la protection du patrimoine dans les pays membres du Conseil de l'Europe. L'année de 1975 avait renforcé l'attention qu'il fallait porter à une gestion précautionneuse des monuments culturels. Depuis, les conditions sociales et surtout économiques et les politiques culturelles ont changé de façon drastique. Les idées européennes de protection du patrimoine culturel devraient toutefois être réaffirmées et développées. *Entre crise financière et changement climatique: une chance pour le patrimoine culturel ?...*

Une identité culturelle commune

Cette identité culturelle commune est constituée de la diversité fascinante des monuments du Moyen Age, de la Renaissance, du Baroque, du Classicisme et de la Modernité. Des monuments architecturaux, des jardins, des paysages culturels, des sites archéologiques rendent la culture européenne historique clairement perceptible. Si l'Europe veut être plus à l'écoute de ses citoyens que dans la promotion du développement économique, elle doit reconnaître cette mission culturelle. La préservation de notre architecture et de notre héritage archéologique devrait être considérée comme un devoir d'unification de l'Europe. La préservation des monuments doit être une priorité pour la culture régionale et hors frontières.

Les monuments européens sont la preuve universellement reconnue de la diversité et de l'unité de l'Europe. Ils portent l'identité historique et culturelle de chaque citoyen européen. Cet aspect est particulièrement illustré par le développement urbain des villes européennes. C'est grâce à nos monuments que nous pouvons nous exprimer sur ce concept qui nous est propre. Faire connaître l'impact des monuments devrait être compris comme une chance de contrecarrer la thèse partout répandue de la "fatigue" de l'Europe.

Une nouvelle Année européenne du patrimoine architectural doit répondre à deux objectifs principaux:

- Aider à considérer les monuments européens comme un instrument identificateur en Europe et, en même temps, assurer une acceptabilité sociale du patrimoine culturel durable au regard de la population multiculturelle grandissante;
- Placer la protection effective de notre patrimoine (en termes d'usage, d'efficacité énergétique, et de protection climatique) au premier plan des préoccupations de politiques.

Cette nouvelle année n'a pas à cibler les spécialistes ou les "faiseurs" de politique, mais le peuple. Bien sûr, elle serait différente de celle de 1975. **Elle ne se focaliserait pas seulement sur la construction et l'héritage architectural, mais devrait refléter toutes les facettes de la protection des monuments et des sites.** Et elle devrait tenir compte des nouveaux événements historiques de notre passé récent comme la chute du Rideau de Fer, la fin de la Guerre Froide, l'unification européenne, les lourds héritages de la guerre, de la tyrannie, de la violence et de la

dictature : autant d'éléments cruciaux dans les politiques de commémoration qui promeuvent **une mémoire et une identité collectives**.

Pour rencontrer les conditions d'une compréhension mutuelle et d'une réconciliation, il faut revenir inévitablement sur les blessures respectives et le souvenir des conflits, qui doivent être portés à par les témoignages historiques des personnes et des lieux de persécution et d'oppression.

L'appel de Jacques Delors " *Nous devons donner un âme à l'Europe*" impose un discours et une réflexion transnationaux, intégrant les contradictions des différentes cultures de la mémoire en Europe. Du point de vue allemand, l'héritage de l'Holocauste et des camps de concentration et d'extermination qui ont essaimé sur tout le territoire européen, y compris les camps de prisonniers et les camps de travaux forcés, mais aussi les souvenirs et les reliques du Rideau de Fer, sont primordiaux si l'on veut fonder une identité et une unité européennes durables.

C'est lors de la rencontre " *European heritage Head Forum*" (EHHF) qui aura lieu à Louvain, en Belgique, en mai 2015, que les représentants et les experts d'au moins trente pays d'Europe vont lancer l'appel pour cette nouvelle Année européenne du patrimoine architectural.

DISCUSSION

La première version de cette Année européenne de l'architecture avait généré beaucoup de dynamisme et fédéré des retombées. Il va falloir maintenant retrouver un nouvel élan pour ce nouveau projet. Comment faire ?

Cela peut-il faire l'objet d'une **résolution à l'Assemblée Générale** ?

C'est l'Union européenne qui avait été à l'origine en 1975, maintenant il faut convaincre les responsables politiques et il faut inclure tous les acteurs. Ce sont nos racines qu'il faut connaître pour préparer le patrimoine de demain.

Il est évoqué la création d'un groupe de travail sur ce point.

Jörg Haspel, président ICOMOS Allemagne

Deuxième communication: Réalisme socialiste/Modernisme socialiste: partager l'héritage européen de l'après-guerre?

Avec la dernière publication: " *Sozialistischer Realismus und Sozialistische Moderne / Socialist Realism and Socialist Modernism. Welterbevorschläge aus Mittel- und Osteuropa / World Heritage Proposals from Central and Eastern Europe (ICOMOS, Hefte des deutschen Nationalkomitees, Band 57,)* les comités polonais et allemand de l'ICOMOS proposent une nouvelle vision équilibrée du sujet, fruit d'une coopération multinationale.

A cause de la peur persistante qui entoure encore le patrimoine des décades d'après-guerre partout en Europe, et spécialement pour ce qui est des monuments architecturaux et des ensembles des pays post-socialistes d'Europe centrale et de l'Est, ICOMOS Pologne et ICOMOS Allemagne se sont servis opportunément de la *denkmal monument Fair* de Leipzig en 2010 pour

échanger au sujet de l'expérience de préservation de ce patrimoine de l'après-guerre dans les pays post socialistes.

Ce qu'on appelle le Social Réalisme de 1940 à 1950 a été l'un des objets de ces contributions, reçues de façon très positive par l'ensemble des participants. Lors de cette première rencontre, l'intérêt s'est focalisé non seulement autour de l'Allemagne et de la Pologne, mais aussi autour des pays voisins du bloc de l'Est. Plus, la rencontre à Leipzig a élargi la discussion à l'architecture de l'époque post stalinienne, parfois appelée Modernisme socialiste ou Modernisme de l'Est.

“La Pologne et l'Allemagne sont des pays voisins et profondément liés par une longue tradition d'échanges interculturels. Les deux pays et leurs capitales partagent l'histoire européenne et son héritage, y compris celui de la période de la Guerre Froide. Aujourd'hui, 20 ans après la chute du Rideau de Fer, l'histoire et le patrimoine de l'après-guerre sont au premier plan sur l'agenda des autorités en matière de conservation des monuments et de coopération des Institutions. »

Tel était le préambule d'une lettre d'intention signée à Varsovie en septembre 2010 lors du démarrage du projet transnational *“Modernism and Anti-Modernism in Post-war Heritage. The architectural Legacy of Socialist Realism in Warsaw and Berlin. (Stadt und Identität. Nachkriegsdenkmale der Moderne und der Gegenmoderne. Das architektonische Erbe des Sozialistischen Realismus in Warschau und Berlin) ”*.

Une coopération sur une durée de trois ans...

La coopération a été initiée par les représentants du bureau Miasto stoleczne à Varsovie en étroite collaboration avec le Senatsverwaltung für Sdadenwicklung Landesdenkmalamt de Berlin, les comités polonais et allemand de l'ICOMOS. Un groupe de travail commun polono-allemand a été mis en place à l'occasion de la *denkmal trade Fair* de Leipzig en 2010.

Les quatre partenaires sont tombés d'accord pour coopérer sur un projet plus vaste concernant le patrimoine de l'après-guerre dans les deux pays, y compris le legs le moins accepté du Réalisme socialiste, considérant que ce patrimoine était le miroir du développement architectural des pays dans l'ancienne Europe de l'Est et qu'il s'agissait d'un patrimoine jeune, commun, faisant partie de l'histoire et de l'héritage du bloc de l'Est.

Le Réalisme socialiste est un slogan idéologique datant de la période de la Guerre Froide : il représente la doctrine de la politique stalinienne en art, en architecture et en développement urbain, telle qu'elle a marqué ces pays lors de la domination soviétique. C'est d'ailleurs pour cette même raison que ce patrimoine jeune est souvent sous-estimé et provoque toujours des conflits de nos jours. Bien que vieux de plus d'un demi-siècle, il continue à susciter de très grandes émotions et des controverses allant de l'admiration à la demande de démolition! Ce patrimoine, lié au Réalisme socialiste, englobe les monuments mal aimés du Modernisme et de l'anti Modernisme, comme les constructions et les équipements répondant aux principes de ce Réalisme socialiste.

Il est primordial d'échanger les savoirs d'experts internationaux et de faire connaître au public ce patrimoine architectural, symbolique de la mise en œuvre de la doctrine culturelle stalinienne et d'un fort mouvement anti moderniste en architecture et développement urbain en Europe pendant le 20ème siècle. Cette doctrine s'est développée au plan national et régional, mais elle a également fait l'objet d'interprétations personnelles, certains la modifiant, d'autres se l'appropriant, d'autres encore s'obstinant dans une stricte observance des maximes soviétiques.

Elle s'étend à la conservation, à la recherche des témoignages de l'après-guerre dans ces pays, qui, soit préservent mal, soit pas du tout, cet héritage. C'est ainsi qu'ont été invités à y participer les conservateurs, les historiens, les historiens d'art, les architectes, les urbanistes et les professionnels. Des experts d'Arménie, Bulgarie, Allemagne, Croatie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovénie, de la République tchèque, d'Ukraine et de la Biélorussie ont déjà participé aux six conférences, séminaires et ateliers à Leipzig (2010,2012), Berlin (2011) Cracovie (2011) et Varsovie (2011, 2013): ils ont largement contribué à alimenter le contenu des conférences et des publications.

Une publication de synthèse

Le volume présenté aujourd'hui est le résultat des travaux d'experts des comités nationaux de l'ICOMOS de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, présentés dans la capitale polonaise à l'occasion du Monument Day (18 avril 2013) à l'invitation du département du patrimoine de Varsovie.

Cette publication combine des contributions venant de pays de l'ancien bloc de l'Est et ouvre une option supplémentaire jusqu'à présent peu prise en considération: celle d'un faisceau d'initiatives pour une nomination au Patrimoine Mondial du patrimoine du 20ème siècle, jusqu'à présent controversé et peu représenté sur les listes de l'UNESCO. L'intention des initiateurs est de montrer la variété cet héritage, de cette contribution originale et importante à l'histoire de l'architecture du 20ème siècle. Les réalisations urbanistiques et architecturales depuis 1940 ont certes été conditionnées par la domination économique et politique de l'URSS, mais elles sont néanmoins très variées et très riches. Elles illustrent le paradigme particulier de ces dernières décades : recherche d'une nouvelle vie, de nouvelles formes d'habitation, de demande sociales, de promesses et d'innovations techniques.

Le Comité scientifique international de l'ICOMOS 20ème siècle (ISC20) considère ce document comme une contribution importante pour l'équilibre géographique et thématique de la liste du Patrimoine Mondial et pense qu'il est de nature à combler les écarts liés à l'Histoire existants entre les différentes régions sur la liste de l'UNESCO. Les constructions de la période socialiste caractérisent un patrimoine architectural dans les régions de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'Eurasie dominées par l'Union soviétique. Elles sont également une composante importante du modernisme en tant qu'identité culturelle européenne. Ces monuments et ces sites de l'après-guerre peuvent faire l'objet de différentes combinaisons dans les nominations transnationales et transfrontalières, de nature à aider à l'évolution des idées au sein de la convention du Patrimoine Mondial de 1972, principalement pour favoriser la compréhension entre les peuples et les pays.

C'est dans cet esprit qu'en mars 2014, la présidente d'ICOMOS ICS 20C, Sheridan Burke, a envoyé une invitation aux présidents des comités nationaux de l'ICOMOS pour la rencontre annuelle à Strasbourg, en leur demandant d'initier une identification locale et nationale de ces biens, de leur conservation, de leur interprétation, d'en établir la liste et les actions de protection existantes, de façon à préparer une résolution qui devra être présentée à l'Assemblée générale de Florence en novembre 2014.

DISCUSSION

Nous sommes là face à un champ nouveau très intéressant, dont la charge historique est forte, et qu'il est indispensable de soutenir.

L'ouverture constante du Patrimoine mondial à de nouveaux sites montre à quel point l'on s'inscrit dans une dynamique exceptionnelle, très porteuse. Nul doute qu'il en sera de même pour ce qui concerne le patrimoine socialiste, témoin d'une page de l'Histoire de l'Europe qu'il ne faut pas renier. Il est essentiel de se réapproprier tout le patrimoine du 20^{ème} siècle et celui-ci en fait partie, au même titre que d'autres. Il faut donc soutenir cette démarche avec fermeté.

LE PATRIMOINE MONDIAL ET LES APPROCHES FONDEES SUR LES DROITS

Birgitte Sauge, Vice-présidente d'ICOMOS Norvège

Elle expose les grandes lignes d'un travail conduit l'année dernière par Amund Sinding Larsen, dans le cadre d'ICOMOS Norvège, dont les principales conclusions et les différentes manières de procéder sont les suivantes.

Une collaboration fructueuse avec les organismes consultatifs

Ce travail s'est effectué grâce à une collaboration exceptionnelle entre ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM, collaboration qui n'avait pas trouvé sa place jusque-là. L'ICOMOS, l'IUCN et l'ICCROM, en tant qu'organismes consultatifs dans la Convention du Patrimoine mondial, collaborent de façon à améliorer la compréhension effective des différentes parties, pour clarifier la dimension juridique dans le PM.

Des objectifs communs

- La promotion de l'application d'une approche « bonnes pratiques » dans le travail du Patrimoine Mondial;
- Le développement d'outils susceptibles d'aider au travail de la nomination et des processus de conservation ;
- En consultation avec le WHC, la collaboration pour comprendre les différentes identités et pour clarifier la dimension des Droits dans le PM.

Depuis 2011, les organismes consultatifs ont travaillé ensemble sur ces thèmes à travers le programme « *Notre dignité commune* ». Un pas important dans ce processus a été le projet « *Capacité de construire pour supporter les approches fondés sur les droits dans la Convention du Patrimoine mondial : apprendre d'après la pratique* » qui a vu le jour en 2014, grâce à un financement du ministère norvégien du Climat et de l'Environnement et organisé par ICOMOS Norvège par Amund Sinding Larsen. Ont également été associés à ce travail le Dr Peter Bille larsen, consultant projet et Gonzalo Oviedo, IUCN senior consultant.

Un atelier international d'experts

Ce projet a connu son point culminant dans un atelier international d'experts tenu en avril 2014 avec plus de 30 participants de tous les continents. Cette réunion a débouché sur des recommandations sont organisées en trois parties:

- Des recommandations de gouvernance ;
- Des recommandations de pratique opérationnelle ;
- Des recommandations sur les conditions requises.

« Nous appelons les Etats parties à la convention du Patrimoine mondial à devenir des champions de la cause de la conservation du patrimoine mondial sensibilité aux droits, à montrer leurs

succès et leurs challenges, à mettre en place des actions pour continuer la mise en œuvre et à inviter les autres Etats parties à rejoindre ce processus ».

« Nous invitons l'UNESCO à continuer à faciliter et à supporter cette mise en œuvre, au travers de son mandat pour la Convention du Patrimoine Mondial et son engagement pour la constitution des droits de l'homme ».

Avant ce meeting, un contact avec Amund Sinding nous a permis de dégager les prochaines étapes :

- La 18^{ème} Assemblée Générale à Florence en novembre 2014 où des discussions à propos des approches basées sur les droits sont incluses dans le programme. Il y aura également un large projet de rapport incluant toutes les études de cas et les présentations réalisées lors de cet atelier à Oslo ;
- Une proposition de résolution ou de déclaration pour l'AG devrait être soumise mi-septembre ;
- Le centre du Patrimoine Mondial est en train de travailler sur une proposition pour la session de l'année prochaine, en essayant d'inclure les approches fondées sur les droits dans une politique de développement durable du Patrimoine Mondial ;
- Il y a également la nécessité d'identifier les comités nationaux qui souhaiteraient contribuer à ces études en collaboration avec des membres des organismes consultatifs.

DISCUSSION

Ce travail a été présenté et très bien accueilli aussi bien à Oslo que lors de la dernière session du Comité du patrimoine mondial à Doha. Il a donc été décidé de le poursuivre et l'on recherche actuellement des Etats-partie pour ce faire.

Cette réflexion ne devrait-elle pas être intégrée dans le programme de travail triennal de l'ICOMOS?

-III- ACTUALITES DES COMITES NATIONAUX

Comité national ICOMOS

ALERTES SUR LE PATRIMOINE EN

NORVEGE

Marianne Knutsen, présidente d'ICOMOS Norvège

Démolition de bâtiments du Government Quarters à Oslo, capitale de la Norvège.

Plusieurs bâtiments de cet ensemble ont été touchés par l'attaque terroriste survenue le 22 juillet 2011 à l'intérieur et aux abords de la capitale. En particulier le Bloc H et le Bloc Y. Ces deux bâtiments monumentaux abritent les institutions gouvernementales du pays depuis 1814.

A la suite de cette attaque, le gouvernement norvégien a donc souhaité construire un nouveau quartier gouvernemental et a présenté son projet en juin 2013. Ce projet prévoyait de détruire le Bloc H et le Bloc Y, destruction notamment justifiée par la remise en question de leur valeur

patrimoniale. Or, ces deux bâtiments présentent un lien indissociable entre architecture et décor qui place ces bâtiments au rang de chefs d'œuvre du modernisme non seulement en Norvège mais également au niveau international. Ils symbolisent le caractère démocratique et optimiste de la communauté norvégienne au sortir de la seconde guerre mondiale et revêtent par là-même une valeur patrimoniale à portée internationale.

En Mai 2014, le nouveau gouvernement décide que les nouveaux quartiers seront construits à la place des anciens, que seul le bloc H serait conservé. Le Bloc Y serait détruit à l'instar d'autres bâtiments de l'ensemble initial.

Site de Bryggen à Bergen

Ancien quai le long duquel une ligne de tramway est en projet. Ce projet met en porte à faux le classement au patrimoine mondial du site de Bryggen. Le développement de cette ligne de transport est considéré par les autorités locales comme un progrès pour la ville de Bergen et cette conception s'est opposée à des questions soulevées par la préservation du patrimoine historique et culturel du site. Une étude d'impact a été réalisée pour déterminer quel type d'aménagement serait le moins dommageable ainsi qu'une étude additionnelle conforme aux principes de préservation des sites classés au Patrimoine Mondial. Le comité norvégien de l'ICOMOS a été un organe consultatif dans ce processus d'analyse et a déclaré que le projet n'était pas de nature à remettre en question la labellisation dans la mesure où certains allègements techniques pouvaient être envisagés. **Mais** le gouvernement norvégien semble se diriger vers une solution qui maintient une atteinte physique de nature à porter atteinte aux valeurs patrimoniales du site. Le comité ICOMOS Norvège va devoir soumettre une nouvelle alerte internationale.

DISCUSSION

- Implication et rôle des comités nationaux dans les processus de sauvegarde du patrimoine :
Le rôle des comités nationaux semble difficile à établir.
Dans le cas de la ville Bergen, Marianne Knutsen indique qu'ICOMOS Norvège n'a pas travaillé de concert avec les élus et les autorités politiques locales concernées. ICOMOS Norvège doit initier cette démarche de dialogue pour la suite de la discussion.

En France, Michèle Prats a évoqué le cas de la ville de Bordeaux où le projet de construction d'un pont mettait en péril le classement de la ville au titre du Patrimoine Mondial: les porteurs de projet n'avaient pas les mêmes attentes que les experts qui ont inscrit Bordeaux au patrimoine mondial. Mais, la coopération entre ICOMOS France et la ville de Bordeaux s'est avérée très fructueuse. Un projet revisité tenant compte au mieux des attentes de chacun et plaçant le projet dans l'ensemble de l'héritage patrimonial de la Ville, soumis à ICOMOS International, a permis d'apporter une solution positive au problème.

Pierre-Antoine Gatier a également souligné la difficulté des combats que menait la France contre la destruction de son patrimoine architectural de monuments du 16^{ème} - 17^{ème} siècles conçus par de prestigieux architectes. La sauvegarde de cet héritage ne peut être assurée par la communauté internationale, même si des partenaires existent. La sauvegarde du patrimoine nécessite en premier lieu une volonté locale et les acteurs du patrimoine doivent imaginer de nouvelles solutions.

Marianne Knutsen insiste sur le fait qu'il est impératif et urgent de réfléchir à long-terme.

Nils Ahlberg soulève la question du mode d'action de l'ICOMOS dans les meilleurs délais et souligne la confusion qui existe souvent sur le terrain entre les comités nationaux et l'instance internationale d'ICOMOS. Cette confusion peut nuire au dynamisme des interventions d'ICOMOS qui est pourtant dans de nombreux cas sollicité.

Sofia Avgerinou Kolonias ajoute que l'une des missions principales des comités nationaux est de conseiller les porteurs de projet et de réfléchir aux solutions avec eux et solliciter ICOMOS International en leur adressant des alertes concernant le patrimoine. Cette procédure a été efficace dans certaines villes historiques telles que Bucarest ou encore Saint-Pétersbourg.

- **Conclusion de Kirsti Kovanen :**

Cette discussion illustre un des points forts des préoccupations actuelles d'ICOMOS : savoir comment il faut agir au niveau national et international. Il est important qu'ICOMOS International, les comités nationaux et les instances locales travaillent ensemble. Toutefois, il est essentiel que le secrétariat international soit prévenu en amont et ensuite les instances locales. Par ailleurs, il faut insister sur le fait qu'il s'agit de patrimoine culturel dans sa globalité, sans distinction d'époque, ou de lieu.

LA CONSERVATION DE LA FABRIQUE URBAINE HISTORIQUE DE VYBORG

Un exemple de coopération entre ICOMOS Finlande et ICOMOS Russie.

Margaretha Ehtrom *ICOMOS Finlande*

La ville de Vyborg est une ville historique en Russie. Elle faisait partie de la Suède/Finlande jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Cette ville fut fondée au 13^{ème} siècle et un château fut érigé sur un étroit chemin entre la mer et les rivières allant en Finlande. La ville joua un rôle stratégique important entre la frontière suédoise et la frontière russe. (La Finlande faisait partie de la Suède jusqu'en 1809). Les larges fortifications au Nord de la ville datent de cette période.

Le rôle de cette ville fut renforcé par l'inauguration du « Canal Saimaa » en 1856. En effet, ce canal ouvra les larges rivières navigables de l'Est de la Finlande à la mer. Vyborg servit en tant que point focal des transports de toutes les industries sur le « Karelian Isthmus, Ladoga Karelia, et le Sud de la Finlande ».

Après la Seconde Guerre Mondiale, Vyborg est devenue une partie de l'Union Soviétique. La ville a perdu sa fonction stratégique et déclina en un lieu de moindre importance. La ville fut vidée de ses habitants finlandais et après la guerre une nouvelle population fut amenée d'Union Soviétique.

Du fait de la perte de son rôle stratégique, les autorités locales et régionales n'effectuèrent pas d'action majeure sur les bâtiments et les monuments détruits durant la seconde Guerre Mondiale qui furent laissés en ruine et leur maintenance réduite à un service minimum local.

L'attitude et les valeurs envers Vyborg changèrent lentement au cours des vingt dernières années. La ville est officiellement déclarée comme un Site Historique Russe. Certains monuments historiques furent restaurés : l'ancienne galerie d'art, qui maintenant abrite une partie de la collection de l'Hermitage de Saint-Pétersbourg, et la bibliothèque de la ville, créée par Alvar Aalto. Les travaux de restaurations furent pris en compte par un projet Russo-finlandais.

Malgré certaines actions positives autour de la conservation de Vyborg, il y a de sévères problèmes concernant autant la conservation de la ville que la régulation des nouvelles

constructions. La fabrique historique de la ville est aujourd'hui un mélange de quartiers partiellement détruits, des ruines de monuments individuels historiques, des reconstructions qui ne sont pas en harmonie avec la fabrique historique, et qui ont été abandonnées et de nombreux immeubles vides.

La situation présente et le fait qu'il y ait une bonne coopération entre les experts finlandais et russes pour la restauration de la Bibliothèque de la ville, ont amenés à organiser un symposium pour les populations locales concernant les valeurs historiques de Vyborg. Lors de l'organisation de ce symposium, en juin 2013, un édifice du quartier historique fut détruit.

Face à cette nouvelle situation, ICOMOS Finlande et ICOMOS Russie se sont ensemble mobilisés pour adresser des appels aux autorités russes, dans lequel ils ont exprimé leur profond intérêt concernant la démolition des édifices de valeurs nationales et internationales, et exprimé leur partage de valeur concernant la préservation du patrimoine au plan européen.

DISCUSSION :

BOUCLIER BLEU-ICOMOS

La fusion ICBS –Bouclier Bleu en une et même structure l'ANCBS en est le résultat. Cette fusion permet de travailler dans de meilleure condition et de manière plus rapide et a pour principales missions de publier des récits sur les situations de pays en conflit et d'assurer une prise de conscience générale mais aussi locale (publication de rapports d'alerte sur l'Ukraine ou la Syrie par exemple).

Il est également rappelé que, dans certains cas, les autorités ne s'investissent pas assez dans la sauvegarde de leur patrimoine. Il revient alors aux représentants de l'UNESCO, d'ICOMOS, ou à d'autres groupes consultatifs d'éveiller les consciences et de susciter l'intérêt des autorités locales à préserver leur patrimoine comme ce fut le cas à Tel-Aviv.

Il a été souligné que l'entité du comité national de l'ICOMOS est aussi un levier de décision à ne pas sous-estimer. En témoigne la déclaration du comité national hongrois à Dublin. Les comités nationaux sont une très bonne plate-forme pour avertir les ministères et l'ICOMOS International des éventuels problèmes.

EN CE QUI CONCERNE LA CROATIE,

Marko Spikic a regretté les problèmes de communication entre les partis politiques et les professionnels en Croatie. Il a soutenu que si ce problème était en voie de résolution en Norvège, il n'en est pas de même en Croatie, où Marianne Knutsen a d'ailleurs été témoin des discussions concernant un projet d'investissement. Marko Spikic préconise ainsi d'élaborer un plan de communication préalable, au lieu d'exercer une pression sur les partis politiques, pour leur montrer que les experts et les instances nationales ont tout intérêt à établir un dialogue.

A PROPOS DE L'UKRAINE :

Les déclarations viennent souvent de sources différentes et de manière inorganisée, ce qui laisse planer le doute sur la gravité de la situation, et rend toute initiative d'intervention difficile.

Intervention de Pierre-Antoine Gatier et de Samir Abdulac :

Le point de départ de la politique d'action d'ICOMOS France ces dernières années repose sur les efforts de renforcement de la structure.

Pierre-Antoine Gatier explique qu'ICOMOS France a travaillé pendant près de trois ans sur l'obtention du statut d'utilité publique qui place désormais ICOMOS France au rang des principales associations de préservation du patrimoine en France. Ce statut permet des opportunités fiscales et de mécénat, incitatives.

L'enquête interne auprès des membres d'ICOMOS France a été également une action élémentaire du renforcement du comité. Cette enquête avait pour but de mieux identifier les catégories de membres pour une meilleure connexion à venir avec les membres du conseil d'administration. Cette étude a notamment permis de mieux identifier les membres en fonction de leur âge et de leur motivation d'adhésion et de retenir leurs remarques en vue d'une meilleure collaboration. Les principales motivations repérées dans cette étude : acquérir une plus ample connaissance du patrimoine et de jouir des avantages que leur confère leur statut.

ICOMOS France s'est également réorganisé en diversifiant sa structure : Conseil d'administration, Conseil d'orientation, Assemblée Générale, bureau. Le conseil d'orientation a d'ailleurs été créé au moment de la refonte des statuts en vue de l'obtention du statut d'utilité publique, afin de réfléchir et de proposer des nouvelles problématiques et politiques d'actions au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Ce même conseil d'orientation a également pour but de rassembler les différents acteurs institutionnels français engagés dans la préservation du patrimoine.

Cette reconfiguration est également passée par la consolidation de quatre groupes de travail : « patrimoine mondial », « sites, paysages et espaces patrimoniaux », « patrimoines et développement durable », « gens de métiers ». Ces groupes de travail se réunissent dans le but de comprendre les liens entre préservation, authenticité et normes du patrimoine naturel et culturel.

Cette restructuration interne permet une meilleure organisation des actions et de l'implication du comité français sur le plan national : soutien aux travaux législatifs préparatoires législations (lois sur les patrimoines et la biodiversité), réflexion sur la liste indicative du Patrimoine Mondial, émettre des craintes et des critiques. Tout ceci œuvre dans le sens d'une meilleure collaboration et renforcement des liens avec les acteurs du patrimoine à travers les relations entretenues avec les ministères, publications, colloques professionnels, sensibilisation du public.

Samir Abdulac a ensuite détaillé les thèmes des conférences qui se sont tenues ces derniers temps : réflexions sur les limites du patrimoine, l'accessibilité des sites culturels et naturels (pour les handicapés par exemple) et a avancé les prochaines réunions (Colloques « Métal à ciel ouvert », « Patrimoine et débat local », « Patrimoine du XXème siècle », « l'architecture de la Terre »).

De plus, ICOMOS France s'emploie également à informer le public sur les questions patrimoniales et des sites naturels notamment par le Salon du Patrimoine, par le nouveau site Internet ainsi que par le bulletin d'information. Par ailleurs, il a indiqué qu'ICOMOS France était de plus en plus sollicité afin de répondre à des problématiques d'envergure internationale.

ICOMOS France a le souhait de poursuivre son développement à l'échelle régionale afin que, d'une part, les collectivités territoriales deviennent des relais et des acteurs d'ICOMOS France à

part entière et que, d'autre part, le comité et les collectivités harmonisent leurs réflexions de manière à optimiser leurs engagements.

Le déménagement prochain d'ICOMOS France à Charenton, permettra une collaboration encore plus harmonieuse avec ICOMOS International.

DISCUSSION :

Différents membres de l'assistance ont adressé leurs félicitations ICOMOS France pour la conduite et la gestion de son comité national.

A PROPOS DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

La relation entre ICOMOS France et les collectivités ne relève pas seulement d'un « soutien financier » que les collectivités apportent à ICOMOS France par leur cotisation mais plutôt d'une « relation culturelle ». La ville de Strasbourg par exemple, fait partie des collectivités avec lesquelles l'échange culturel et les réunions scientifiques sont au fondement de la relation.

Leur participation financière est à souligner, particulièrement en ces temps de crise économique où les fonds de quelque nature qu'ils soient sont difficiles à lever et où les coupes budgétaires des services de l'Etat est à déplorer.

Enfin, Pierre-Antoine Gatier souligne également le fort engagement qu'ICOMOS France souhaite mener auprès des jeunes professionnels du patrimoine. Cette question de l'intégration des jeunes aux réseaux internationaux est au cœur des préoccupations du comité français et fait écho aux projets de formation au plan européens initiés par Benjamin Mouton.

L'implication des comités européens dans les stratégies patrimoniales de la région Europe est également importante pour le comité français. Celui-ci se mobilise pour certains programmes, notamment cette année « Patrimoine et Risques en Europe et Méditerranée » et le programme relatif à la formation au sein de Créative Europe. Ces implications se font en collaborations étroite avec ICOMOS International. La France dispose d'une position stratégique et de relations privilégiées avec les instances européennes qui sont favorables à l'implication de l'Eurogroup aux stratégies européennes.

SITUATION EN SLOVENIE

Par Marco Stokin :

ICOMOS Slovénie souhaite donner une nouvelle impulsion à son institution car ICOMOS Slovénie essuie de nombreuses critiques auprès des publics : action seule sur le patrimoine mondial et pas auprès des publics. Depuis, des événements ont vu le jour comme la création de colloque consacré à la collaboration et à la diffusion des idées entre les pays de l'Ex-Yougoslavie et des pays d'Europe occidentale. Un deuxième projet est en train de prendre forme : intégrer la sphère sociale et collective aux projets.

SITUATION EN GRECE

Par Sofia Avgerinou Kolonias:

Ce comité, étant très affecté par la crise, perd de considérables adhésions et de considérables mécènes. ICOMOS Hellénique a récemment alerté le Ministère grec de la Culture pour protester contre la privatisation de 45 monuments classés et en appelle à la solidarité internationale. Pour

ce faire, elle a retenu cinq propositions : soumettre à l'UNESCO la création d'une journée internationale concernant la Conservation du Patrimoine Mondial pour obtenir plus de visibilité ; accroître l'activité d'ICOMOS concernant le paysage, lancer avec l'UNODC une nouvelle campagne contre le trafic d'œuvres culturelles (Turquie, Grèce, Balkans, Syrie), promouvoir le patrimoine mondial des sites hellénistiques, propager les données concernant la protection du patrimoine et les études de cas au sein des comités nationaux.

Des pressions turques menacent le patrimoine mondial et il est suggéré à ICOMOS que les experts grecs soient sollicités en vue de mener une expertise pacifique dans le sud de l'Europe et l'Est de la Méditerranée car ICOMOS Hellénique est très inquiet de cette situation car les grecs se trouvent à proximité de cette zone en conflit.

SITUATION EN SYRIE

par Samir Abdulac :

Jamais auparavant, ICOMOS n'avait reçu de telles informations sur un pays en conflit. Or, grâce à quelques initiatives locales et à un correspondant dynamique, il y a un échange intense d'informations sur la préservation du patrimoine qui se trouve en plein centre du conflit.

-IV- CONCLUSIONS ET CLOTURE

La réunion annuelle des présidents européens de l'ICOMOS a **rassemblé** à Strasbourg **... participants, représentant ... pays.**

Benjamin Mouton se réjouit de l'existence de ce groupe, de sa vitalité et de son dynamisme.

Il propose de retenir les propositions suivantes :

AU NIVEAU DES INSTANCES DE L'EUROPE :

- Rédaction d'une question officielle d'ICOMOS au Conseil de l'Europe sur l'identité patrimoniale Européenne ;
- Renforcement des rencontres, selon une fréquence régulière, et partage de travaux entre ICOMOS et le Conseil de l'Europe ;
- Création d'une nouvelle année Européenne du Patrimoine ;
- Création d'un observatoire comme aide au pilotage de la politique culturelle Européenne, avec notamment la création d'indicateurs statistiques, l'incorporation de la formation et de l'activité des professionnels dans les programmes d'investissement ;
- Création d'une journée internationale sur les risques du patrimoine culturel en collaboration avec les Etats membres ;

AU NIVEAU DU GROUPE EUROPE :

- Création d'un « secrétariat tournant » du groupe Europe, pour assurer la permanence des contacts entre les réunions annuelles des Comités Nationaux d'Europe ;
- Etablissement avec ICOMOS International d'un Vademecum définissant la gestion des alertes et des interventions des Comités Nationaux et d'ICOMOS International.
- Enfin, proposition d'inviter le groupe américain comme observateur aux prochaines réunions, avec effet de réciprocité, dans le but d'un meilleur partage d'expériences et d'informations entre les comités.

AU NIVEAU D'ICOMOS INTERNATIONAL

- Introduction du patrimoine Socialiste au sein du Patrimoine du XX^os.
- Réactivation des fonds Victoria Falls, et Raymond Lemaire ;

LA XVIII^o ASSEMBLEE GENERALE D'ICOMOS A FLORENCE.

Francesco Caruso présente la XVIII^{ème} assemblée générale qui se tiendra à l'automne à Florence.

- 5 novembre : quatre meetings internes : comité d'exactitude, comité du Conseil, groupe du patrimoine mondial et groupe originel ;
- Du 9 au 14 novembre : Assemblée Générale à Florence au Palazzo Lenzi;
- 9 novembre : meeting du groupe « Heritage and Landscape as Human Values »;
- 14 novembre : premier colloque du Comité Exécutif du Nil qui sera élu à Florence.
-
- D'autres sous-groupes se réuniront pour discuter des thèmes suivants :
- Partager et expérimenter l'identité des communautés et leurs interprétations ;
- Paysage comme habitat culturel ;
- Habilité de la connaissance traditionnelle ;
- La communauté de conservation ;
- Les idées émergentes pour la pratique de la conservation.

Il a ensuite mentionné que cette année allait être marquée par deux événements importants : le 50^{ème} anniversaire de la Charte de Venise et le 20^{ème} anniversaire du Document de Nara.

Au cours de l'Assemblée Générale, sera présenté le groupe ICOMOS Japon et une soirée sera consacrée à la Déclaration NARA au Théâtre Verdi.

Benjamin Mouton a ajouté que la réunion du groupe européen d'ICOMOS se tiendra le samedi 8 novembre de 14h30 à 17h30, à l'Institut Français de Florence.

GRUPE EUROPE 2015 INVITATION PAR LE COMITE POLONAIS.

10-20 juin 2015 à Cracovie, a l'occasion de la célébration des 50 ans d'ICOMOS

REMERCIEMENTS.

Jan C. K. Anderson (ICOMOS USA) a exprimé ses profonds remerciements à ICOMOS France, Pierre-Antoine Gatier et Samir Abdulac ainsi qu'à tous les participants de ces journées d'études. Elle a insisté sur le fait que la collaboration entre les comités nationaux est la manière dont nous pouvons centrer nos pouvoirs en ces temps de crise économique. Elle a également présenté le programme du 15^{ème} anniversaire d'ICOMOS Etats-Unis et a invité les personnes présentes à se joindre à eux pour célébrer cet anniversaire.

CLOTURE.

Benjamin Mouton a levé la séance et remercié les participants pour cette très fructueuse réunion, et leur donne rendez-vous à Florence.